



Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug  
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales  
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

Version 28.01.2022

# RÉSUMÉS DES ATELIERS

4<sup>e</sup> Forum de la détention et de la probation

**Formation – Transformation**

24 et 25 novembre 2021

Centre de Congrès, Palais de Beaulieu, Lausanne et en ligne

## TABLE DES MATIÈRES

<b>FORMATION – TRANSFORMATION DES PERSONNES CONDAMNÉES .....</b>	<b>3</b>
<b>Offres de formation et de formation continue en Suisse et à l'étranger .....</b>	<b>3</b>
▪ Si tu veux toujours avoir raison, alors vis en prison. La communication consciente à La Stampa .....	3
▪ « Les livres ouvrent de nouveaux mondes : l'importance des bibliothèques dans les prisons » .....	3
▪ « Tourner derrière les barreaux : 1, 2, 3, action » .....	4
▪ Études universitaires en détention : les campus connectés .....	4
▪ Podkcast : c'est comme ça en vrai ! Les personnes détenues s'informent entre elles .....	4
<b>Formation dans l'exécution des peines (Fep) : potentiel, contextes et défis .....</b>	<b>5</b>
▪ La formation en établissement d'exécution des mesures : des risques et des effets secondaires bénéfiques .....	5
▪ 1 + 1 = 3 ? – Le rôle des enseignant-e-s en prison ? .....	6
▪ Qu'en est-il de la numérisation de la formation des personnes détenues ? .....	6
<b>FORMATION – TRANSFORMATION DU PERSONNEL DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES .....</b>	<b>7</b>
<b>Formation et formation continue : préparer à la pratique .....</b>	<b>7</b>
▪ Enseigner l'équité de la prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention : défis pédagogiques et bonnes pratiques .....	7
▪ La mallette pédagogique à l'attention des personnels exerçant dans une unité pour détenus violents (UDV) en France .....	8
▪ Améliorer l'intervention professionnelle avec des mineurs accusés d'infractions sexuelles. Une application pratique de la méthodologie PROVA (Projectes amb valors) .....	8
▪ Les compétences opérationnelles en formation : mythe ou réalité ? .....	8
▪ La formation est-elle une voie pour la standardisation des processus dans la pratique ? .....	9
▪ Coach de la pratique à tout prix ?! .....	9
▪ Comment véhiculons-nous les sujets de santé auprès du personnel du domaine de l'exécution des sanctions pénales ? .....	9
▪ Dialogue entre la recherche et la pratique : comment mettre à profit les résultats de l'enquête auprès du personnel dans le quotidien carcéral ? .....	10
<b>Nouvelles formes et méthodes d'apprentissage dans le domaine de l'exécution des sanctions .....</b>	<b>10</b>
▪ Le « récit de vie » comme outil de transformation en détention : initiation à un « nouveau » mode d'intervention sociale .....	10
▪ Personnes détenues, interventions, supervision .....	11
▪ Dans quelle mesure la réalité virtuelle (RV) est-elle réelle dans la formation ? .....	11
<b>Qualification et compétences clés pour l'assistance de probation .....</b>	<b>12</b>
▪ Probation et travail social dans la justice en (trans)formation .....	12
▪ Objectif Désistance : une approche participative du processus de formation dans la probation latine .....	13
▪ Boîte à outils - Assistance de probation .....	13

## Formation – Transformation des personnes condamnées

### Offres de formation et de formation continue en Suisse et à l'étranger

---

- **Si tu veux toujours avoir raison, alors vis en prison. La communication consciente à La Stampa**

*Marlene Masino, counselor et formatrice, Ufficio dell'Assistenza Riabilitativa TI / Scuola-InOltre  
 Luisella De Martini, già Capo Ufficio dell'Assistenza riabilitativa, direttrice du projet pilote Objectif Désistance*

Née en 2005, la Scuola InOltre est un institut public de formation professionnelle destinée aux personnes détenues. Basée sur une collaboration tripartite (établissements pénitentiaires [SCC], probation et Département de l'éducation [DECS]), elle suit le calendrier scolaire tessinois. La formation est certifiée ; elle est issue d'un langage commun sécurité-détention et éducation-instruction. Les SCC sont des lieux où cohabitent des cultures, langues, religions et personnalités hétérogènes ; la présence de jeunes ayant commis des actes de violence est en augmentation. Dans ce cadre, une offre institutionnelle portant sur la communication s'imposait.

Avec la collaboration de la Faculté de théologie de l'Università della Svizzera italiana, la Scuola InOltre, durant la période des vacances d'été, a donc proposé un module de 48 heures de formation intitulé « Si tu veux toujours avoir raison, alors vis en prison », validé par 4,5 crédits ECTS. L'inscription a été un plein succès, l'objectif étant de donner aux personnes détenues des instruments pour reconnaître et gérer la communication dans des situations de conflit. Le module intègre théorie et expériences pratiques, favorisant l'apprentissage sur les niveaux cognitif, émotionnel et instinctif, et garantissant un accès le plus large possible indépendamment de la scolarité des étudiant·e·s. Nous en sommes aujourd'hui à la 4<sup>e</sup> édition et pouvons tirer la conclusion suivante : traiter le thème de la violence à travers la formation est efficace et atteint le public-cible, dépassant toute barrière et résistance. Cette approche peut en outre ouvrir la voie de la thérapie ; le partenariat entre pénitencier et école (école professionnelle et université) est efficace, car il reconnaît les rôles, les savoirs et les spécificités propres à chaque partenaire et s'appuie sur ceux-ci : des formations reconnues et pas de doublon. Enfin, pour les personnes détenues, le fait de pouvoir compter sur des formations certifiées est précieux et favorise l'accès au marché du travail et l'intégration sociale.

- **« Les livres ouvrent de nouveaux mondes : l'importance des bibliothèques dans les prisons »**  
*Thomas Sutter, directeur adjoint de la prison de Zurich-Ouest*

Les prisons ou autres institutions de détention forment un monde en soi, clos, organisé de manière restrictive et fortement réglementé. Par conséquent, l'utilisation d'une bibliothèque de prison et la disponibilité de lectures de nature variée font figure d'exceptions dans ce système, dans la mesure où les personnes détenues sont libres de choisir les ouvrages qu'elles souhaitent lire. Une bibliothèque de prison permet d'exercer son droit à la formation, d'accéder à des livres et à des informations et sert au développement des compétences en lecture et en écriture, lesquelles sont très importantes dans la perspective d'une possible libération. L'objectif de cet atelier était de fournir un aperçu de l'organisation des bibliothèques de prison, à en aborder les défis pratiques et à souligner l'importance de la lecture et de l'acquisition de connaissances en détention.

▪ **« Tourner derrière les barreaux : 1, 2, 3, action »**

*Mary Grizou, Director of the 3rd Second Chance School in Thessaloniki (Diavata Prison), GR*

Dans cet atelier, Mary Grizou a présenté la bonne pratique consistant à réaliser un court-métrage avec les étudiant-e-s en interne. Le tournage d'un film dans une école en prison est à la fois agréable pour nos étudiant-e-s et bénéfique pour leur instruction et leur formation, car ce projet les encourage à développer leurs capacités d'expression en combinant diverses formes artistiques (la réalisation, la photographie, l'écriture de scénarios et la musique). Nous avons traité dans cet atelier de ce processus créatif, des obstacles que nous rencontrons en milieu pénitentiaire ainsi que des techniques spéciales que nous utilisons pour garantir que l'identité des personnes concernées reste confidentielle, et avons présenté le logiciel pouvant être employé pour produire un court-métrage.

▪ **Études universitaires en détention : les campus connectés**

*Daniel Menoud, proviseur, Unité pédagogique interrégionale Grand Ouest, FR*

*Nathalie Dupont, adjointe au proviseur, Unité pédagogique interrégionale Grand Ouest, FR*

Les personnes placées sous main de justice sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans des parcours de formation de l'enseignement supérieur. En raison de l'interdiction d'accéder à Internet, suivre des études universitaires en détention représente, au-delà de la motivation nécessaire à cette entreprise, un réel défi pratique pour les équipes enseignantes. Aussi, afin d'accompagner les étudiant-e-s dans cette démarche, et pour les rapprocher des conditions d'études du droit commun, sont développés 3 campus connectés dans l'UPR Grand Ouest. L'objectif de l'atelier était de montrer la mise en place de cette expérience originale, qui démarre seulement.

▪ **Podknast : c'est comme ça en vrai ! Les personnes détenues s'informent entre elles**

*Joachim Reinemann, Leiter Fachbereich Pädagogik, Justizvollzug des Bundeslandes Nordrhein-Westfalen, DE*

*Inge Roy, Diplompädagogin, Projektkoordinatorin Podknast NRW, Justizvollzugsanstalt Duisburg – Hamborn DE*

PodKnast (« Podcast und Knast », autrement dit, podcast et prison) est un projet audio et vidéo du ministère de la Justice du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il met l'accent sur l'apprentissage informel, en lien avec la formation aux médias, l'enseignement linguistique et l'éducation sociale. En brèves séquences audio ou filmiques, PodKnast décrit la manière dont se déroule la vie derrière les barreaux du point de vue de la personne détenue. La prison, c'est comme ça en vrai ! Des regards depuis l'« intérieur » sur des choses apparemment banales ou, au contraire, palpitantes. Des podcasts qui expliquent la prison de A à Z, avec des thématiques allant de la « sortie sous escorte » au sujet des « filles en prison », en passant par la « buanderie ». Toutefois, par le passé, PodKnast a rencontré un problème inhérent à une telle initiative : le public pouvait consulter le podcast sur YouTube, les employé-e-s du domaine de l'exécution des sanctions sur l'Intranet via « Justiz-Online », mais les personnes détenues participantes n'y accédaient, d'une certaine manière, qu'au bon vouloir des employé-e-s, et les autres, pas du tout. Grâce à l'intégration de PodKnast à la plateforme pédagogique elis, de nombreuses personnes détenues de Rhénanie-du-Nord-Westphalie peuvent désormais voir ces vidéos. À partir de là, une idée a germé : celle que les personnes détenues s'informent entre elles.

Le domaine de l'exécution des sanctions pénales dans ce Land allemand propose à sa population carcérale de nombreuses offres de formation scolaire et professionnelle. Les personnes détenues peuvent ainsi faire un choix parmi une large palette de formations (de cours pour personnes

analphabètes jusqu'aux diplômes d'études secondaires les plus élevés), mais également de mesures professionnelles (de modules isolés jusqu'à la réalisation d'un apprentissage complet). L'ensemble des diplômes d'études secondaires peuvent être passés en exécution de sanction, allant du certificat de premier cycle à la maturité (« Abitur »), sachant que des qualifications sont également possibles dans plus de 150 professions ou branches professionnelles différentes. Ces mesures, couplées avec l'obtention de diplômes, sont complétées par des propositions d'aménagement du temps libre axées sur aspects pédagogiques.

Ces offres méritent une meilleure publicité ! Par une nouvelle approche, nous entendons faire correspondre de bonnes offres de qualification avec des individus adaptés. Les personnes détenues interviennent dans PodKnast en tant qu'influenceuses et influenceurs qui parlent de leur formation et de leur vie derrière les barreaux. Notre prototype est le suivant : Vom Bordstein bis zur Hecke (« Du rebord du trottoir à la haie »), cf. [www.podknast.de](http://www.podknast.de)

## Formation dans l'exécution des peines (Fep) : potentiel, contextes et défis

---

### ▪ La formation en établissement d'exécution des mesures : des risques et des effets secondaires bénéfiques

*Christophe Menu, directeur adjoint, responsable de l'exécution des mesures, établissement pénitentiaire fermé Curabilis, Genève*

*Anne Dachelet, enseignante Fep (Formation dans l'exécution des peines) et Lucie Jobin, enseignante Fep, établissement pénitentiaire fermé Curabilis, Genève*

*Brigitte Maurhofer, Lehrperson BiSt (Bildung im Strafvollzug) und Christiane Kamradt, Lehrperson BiSt, JVA Solothurn, Deitingen*

Les personnes en exécution de mesures ont la possibilité de suivre une formation, par exemple la Fep, au même titre que les autres personnes détenues.

La formation, soutenue par l'environnement pluridisciplinaire, permet aux enseignant·e·s d'encourager les efforts et progrès des personnes détenues et de les stimuler cognitivement, et permet aux apprenant·e·s d'acquérir des compétences sociales, de se mouvoir dans le système dont ils et elles font partie et de maintenir leurs acquis. Utile d'enseigner à des personnes détenues rencontrant des difficultés cognitives et/ou âgées ? Dans une logique d'apprentissage continu, tout au long de la vie, la question ne se pose plus.

La sortie est une source de motivation, car elle permet d'imaginer des projets concrets pour la resocialisation. Dans les cas de mesures d'internement (cf. art. 64 CP), l'objectif de formation est de déterminer un projet personnel qui permette de faire progresser l'apprenant·e ou, du moins, de lui faire maintenir ses acquis.

Parfois, les succès sont nets, parfois, ils le sont moins. Les succès sont les liens pédagogiques qui sont créés. L'espace offert est exempt de jugement ou de travail thérapeutique confrontant, le but : un moment d'évasion stimulant et enrichissant. Il est essentiel d'être à l'écoute des ressentis des apprenant·e·s et d'observer leurs réactions qui sont ensuite discutées et consignées lors de séances pluridisciplinaires.

La Fep permet deux approches : individuelle et groupale. Les difficultés dans les compétences sociales sont travaillées dans le groupe. La numérisation est très importante, car, dans certains cas, les personnes sont incarcérées depuis de nombreuses années (iPads Fep et serveur Fep pour pallier le manque).

Si nous avons une recette miracle, elle serait l'adaptation à chacun-e et à chaque instant. Les participant-e-s peuvent avoir une humeur très labile et des parcours hétérogènes (à titre d'exemple, certain-e-s sont titulaire d'un doctorat, tandis que d'autres ont des difficultés cognitives) ; dans ce contexte, la formation permet de favoriser leur autonomie en leur laissant choisir l'activité qui leur convient le mieux. Même avec une pathologie grave, les apprentissages font sens et sont possibles, la création d'un lien pédagogique aussi.

▪ **1 + 1 = 3 ? – Le rôle des enseignant-e-s en prison ?**

*Thomas Wüthrich, responsable de secteur Fep Suisse orientale*

*Daniel Benda, coresponsable de secteur Fep Suisse romande*

*Franziska Durrer, Lehrperson BiSt, Gefängnis Affoltern a. A.*

*Andreas Weidmann, Lehrperson BiSt, Justizvollzugsanstalt Bostadel / Gefängnis Pfäffikon*

*Florence Boulé, enseignante Fep, Établissements de la plaine de l'Orbe*

*Gaëlle ten Broek, enseignante Fep, Établissements de la plaine de l'Orbe / Prison de la Croisée*

Les particularités liées au monde carcéral ne s'arrêtent pas au public et à son hétérogénéité. L'univers carcéral implique aussi l'intégration de nombreuses contraintes sécuritaires et des spécificités propres aux divers régimes de détention, ce qui amène les enseignant-e-s en prison à faire preuve de créativité, de souplesse et de vigilance.

Entre le monde des agent-e-s et des personnes détenues, traits d'union avec le monde extérieur, les enseignant-e-s sont partie prenante de la vie quotidienne de l'établissement. Parfois considéré-e-s comme simples intervenant-e-s externes, parfois parfaitement impliqué-e-s, car ils et elles ont un contact privilégié avec les personnes détenues.

Dès lors, on peut se demander comment intégrer au mieux les enseignant-e-s dans les établissements ? Quelles sont les attentes à leur égard ? Quel est leur quotidien ? Quels sont les défis à venir ?

Quatre enseignant-e-s ont apporté leurs éclairages sur leurs pratiques et leur réalité.

▪ **Qu'en est-il de la numérisation de la formation des personnes détenues ?**

*Joachim Reinemann, Leiter Fachbereich Pädagogik, Justizvollzug des Bundeslandes Nordrhein-Westfalen, DE*

*Thomas Wüthrich, responsable de secteur Fep Suisse orientale*

*Daniel Benda, coresponsable de secteur Fep Suisse romande*

Les compétences numériques sont une nécessité pour l'ensemble de la population. Dès lors, comment concilier la formation en milieu pénitentiaire et les transformations numériques qui ont lieu à l'extérieur ? Cette question se pose tout autant en Suisse qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Pour pouvoir accéder à des contenus d'enseignement et à des médias derrière les barreaux et pare-feu numériques des établissements de détention, nous utilisons la plateforme pédagogique elis. Il s'agit d'un accès qui est distinct des autres équipements informatiques de l'exécution des sanctions et qui passe par un tunnel VPN, auquel s'ajoute une option d'activations supplémentaires sécurisées d'Internet et d'une correspondance électronique encadrée pour les personnes détenues.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie n'a adhéré au groupement de Länder raccordés à elis que tard, en 2014. Avant ce Land allemand, l'Autriche, par exemple, faisait déjà partie du groupement d'administrateurs de cet outil. Un retard finalement avantageux, car nous avons pu profiter des expériences des autres pays et régions participants. D'un point de vue technique, nous avons planifié toutes les salles elis de la même manière. Avec ces nouvelles salles, nous souhaitons également remplacer les salles informatiques disponibles localement. Par conséquent, les salles elis

sont dotées d'un équipement courant, à savoir Win 10/Office 2013. L'accès local aux appareils est limité au strict minimum, le but étant de permettre au personnel enseignant, même lorsqu'il est peu expert au niveau technique, d'utiliser cette technologie en toute sérénité. La maintenance et l'administration sont gérées par l'IBI (Institut für Bildung in der Informationsgesellschaft), qui, en tant qu'administrateur de la plateforme, dispose de connaissances privilégiées à cet égard.

Aperçu des domaines d'application de l'utilisation d'elis en Rhénanie-du-Nord-Westphalie :

- formation scolaire et professionnelle, jusqu'aux études à distance,
- orientation sociale et professionnelle, et
- gestion de la transition entre détention et liberté
- aménagement du temps libre avec accompagnement pédagogique.

Nous avons actuellement préparé 36 salles elis et 381 places. Dans les travaux d'extension futurs, nous prévoyons, d'ici 2024, d'avoir mis en place des salles elis dans tous les établissements fermés pour adultes et mineur·e·s ainsi que dans les établissements de détention pour mineur·e·s.

## Formation – Transformation du personnel de l'exécution des sanctions pénales

### Formation et formation continue : préparer à la pratique

---

- **Enseigner l'équité de la prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention : défis pédagogiques et bonnes pratiques**

*Jean-Sébastien Blanc, collaborateur scientifique et chargé de cours au CSCSP*

*Erika Volkmar, directrice de la fondation Agnodice et chargée de cours au CSCSP*

Cet atelier avait pour objectif de mener une réflexion collective au sujet des défis pédagogiques et des bonnes pratiques liées à l'enseignement du module « Prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention ». Animé par Jean-Sébastien Blanc et Erika Volkmar, tout·e·s deux responsables du cours correspondant au CSCSP, l'atelier visait à tirer des leçons d'un enseignement pour lequel tant certaines connaissances spécifiques (« savoirs ») qu'une forme de réflexivité (« savoir-être ») sont mobilisées, avec l'idée que d'autres contextes de formation puissent en bénéficier également. Se posait également la question de savoir si le fait d'offrir ce type d'enseignement dans le cursus obligatoire pouvait contribuer à transformer la culture propre à chaque établissement de détention.

Le module de formation de base consacré à la prise en charge des personnes LGBTIQ+ existe de manière autonome depuis 2018 et un module similaire a été créé en 2020 pour la formation continue. En outre, le CSCSP a publié en juin 2021 un document-cadre avec des recommandations pour les professionnel·le·s du milieu pénitentiaire. Ce contexte contribue donc à générer davantage de visibilité, ainsi qu'une prise de conscience concernant les adaptations requises pour garantir une prise en charge optimale des populations en situation de vulnérabilité en détention. Les participant·e·s à l'atelier ont été confronté·e·s à des situations d'enseignement tirées de l'expérience des chargé·e·s de cours et ont été invité·e·s à proposer des pistes de réflexion alliant déontologie et pédagogie, pour garantir l'adhésion des apprenant·e·s à l'enseignement proposé.

▪ **La mallette pédagogique à l'attention des personnels exerçant dans une unité pour détenus violents (UDV) en France**

*Hugues Belliard, directeur des services pénitentiaires, en charge des départements de formation de l'Énap, l'École nationale d'administration pénitentiaire, FR*

L'administration pénitentiaire française a mis en place en 2018 des « unités pour détenus violents » (UDV). Elles ont pour objectifs de répondre aux besoins d'une gestion d'après crise pour éviter le passage à l'acte hétéro-agressif et de favoriser un retour en détention normale sans risque de passage à l'acte violent. Cette prise en charge adaptée (9 mois au maximum) comprend une période d'observation de 2 semaines et est assurée par une équipe pluridisciplinaire. Un kit pédagogique a également été constitué pour les formatrices et formateurs, avec un programme de formation de 14 jours construit autour de 3 unités de compétences et à destination des agent·e·s affecté·e·s en UDV. Celles-ci visent notamment à permettre aux agent·e·s de maîtriser le cadre institutionnel (procédures, compréhension des phénomènes de violence, sécurité dynamique, méthodologie) et à les rendre capables de réagir devant des comportements agressifs ou violents.

▪ **Améliorer l'intervention professionnelle avec des mineurs accusés d'infractions sexuelles. Une application pratique de la méthodologie PROVA (Projectes amb valors)**

*Jambrina Natx, responsable de la formation continue des professionnel·le·s pénitentiaires, de la justice des mineur·e·s, de l'aide aux victimes et des mesures pénales alternatives, Centre d'études juridiques et de formation spécialisée (CEJFE), Catalogne*

La méthodologie PROVA est proposée comme un nouvel outil pour travailler sur des projets dans le domaine spécifique de l'exécution des sanctions pénales. Cet atelier a montré une expérience de cette méthodologie appliquée à une équipe de professionnel·le·s qui ont exprimé leur difficulté à intervenir avec des mineurs accusés de délits sexuels.

L'atelier a examiné comment les systèmes de formation peuvent aider les professionnel·le·s à améliorer l'impact réel de leur intervention. Pourquoi cette démarche ? Quel est l'impact envisagé ? Comment pérenniser cette expérience ? Ces questions ont été discutées lors de l'atelier. PROVA se présente comme une expérience d'innovation dans un domaine avec peu de fenêtres ouvertes au changement.

▪ **Les compétences opérationnelles en formation : mythe ou réalité ?**

*Olivier Tilleux, responsable adjoint du département Formation de cadres, CSCSP*

*Kathrin Kohler, responsable du département Secrétariat « Examens »*

*Léa Berger-Kolopp, responsable adjointe du département Secrétariat « Examens »*

Avec la révision de l'examen professionnel (agente/agent de détention) et professionnel supérieur (experte/expert en management du domaine des privations de liberté), la formation au CSCSP est désormais orientée vers les compétences opérationnelles. Les participant·e·s à la formation doivent pouvoir acquérir des compétences nécessaires pour l'exercice de leur profession.

Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Qu'est-ce qu'une compétence opérationnelle ? Comment développer, promouvoir ces compétences opérationnelles et assurer leur transfert dans la pratique ? Quel(s) rôle(s) jouer en tant que chargé·e de cours ?

En partant d'exemples concrets tirés du domaine des privations de liberté, l'objectif de cet atelier était de montrer si les compétences opérationnelles peuvent être acquises en formation, et si oui, comment.



▪ **La formation est-elle une voie pour la standardisation des processus dans la pratique ?**

*Grégoire Dorsaz, responsable adjoint du département Formation continue, CSCSP*

*Maria Teresa De Agazio Dozio, responsable du département Formation de base, CSCSP*

*Kathrin Kohler, responsable du département Secrétariat « Examens »*

*Léa Berger-Kolopp, responsable adjointe du département Secrétariat « Examens »*

La profession d'agent-e de détention est très variée, tant au vu des différents types d'établissements que des tâches quotidiennes à accomplir. Le domaine des privations de liberté est de la compétence des cantons, ce qui implique des divergences de pratiques.

La formation au CSCSP, qui est orientée vers l'acquisition de compétences, ne serait-elle pas une voie pour renforcer l'unité de doctrine ? Pour définir ces standards nécessaires à une vision harmonisée des valeurs et des normes au niveau national ?

Cet atelier a visé, dans un premier temps, à montrer des mises en situation pratiques basées sur des standards que pourrait proposer la formation et provenant de pratiques cantonales. Dans un second temps, il a proposé d'analyser et de compléter ces standards selon les besoins ainsi que de débattre sur leurs futures reconnaissance et application au niveau national.

▪ **Coach de la pratique à tout prix ?!**

*Miguel Aneiros, surveillant-chef / cadre supérieur, Établissement de détention La Promenade, La Chaux-de-Fonds*

*Michel Leuenberger, Stv. Leiter Untersuchungsgefängnis Solothurn*

*Marjan Schnebelie, responsable formation et recrutement, Office cantonal de la détention, Genève*

*Barbara Looser, Direktorin, Strafanstalt Saxerriet*

*Caroline Saner, collaboratrice scientifique Formation de base, CSCSP*

*Carmen Röthlisberger, collaboratrice scientifique Formation de base, CSCSP*

Depuis trois ans maintenant, nous récoltons des expériences avec les coaches de la pratique. Des questions se posent encore concernant cette fonction dans la pratique. Qu'est-ce qu'un-e coach de la pratique ? Quel est l'avantage et la valeur ajoutée de cette fonction ? Qu'est-ce qui est apprécié dans le travail des coaches et quelles en sont les limites et les difficultés ?

Pour l'avenir : comment cette fonction doit-elle être reconnue à tous les niveaux (concordats, cantons, institutions) ? Quelles possibilités et opportunités le CSCSP voit-il ? Comment les représentantes et représentants des institutions réagissent-ils à cela ?

Ces questions et d'autres questions passionnantes ont été examinées par une modératrice / un modérateur, un-e coach de la pratique ainsi qu'un-e responsable d'institution.

▪ **Comment véhiculons-nous les sujets de santé auprès du personnel du domaine de l'exécution des sanctions pénales ?**

*Melanie Héritier, infirmière - praticienne formatrice, Centre hospitalier du Valais romand (CHVR), Service de médecine pénitentiaire*

*Silvan Galli, Stabschef, Untersuchungsgefängnisse Kanton Solothurn*

*Peter Menzi, collaborateur scientifique du domaine de prestations Pratique, CSCSP*

*Nadia Baggenstos, responsable adjointe du département Formation de base, CSCSP*

La première partie de l'atelier a montré brièvement comment, à l'heure actuelle, les sujets de santé sont traités et transmis, en collaboration entre le domaine de prestations Pratique et le domaine Formations.

Mélanie Héritier a souligné que la collaboration entre les agent-e-s de détention et les professionnel-le-s des services médicaux était une évidence. Selon elle, les agent-e-s sont ses « yeux » et ses « oreilles » ; ils et elles font des observations et lui communiquent si une personne détenue a des problèmes de santé.

Silvan Galli a parlé de l'importance de proposer une formation solide sur le thème de la santé qui permette aux participant-e-s de gérer divers problèmes de manière plus sûre.

Dans la discussion avec les participant-e-s à l'atelier, il s'est avéré qu'une formation n'était pas seulement nécessaire pour les agent-e-s de détention (dans la Formation de base, thème de la « collaboration interdisciplinaire » et sujet d'enseignement de la « santé»), mais également pour les collaboratrices et collaborateurs des services de santé. Le CSCSP devrait s'emparer de cette question et la traiter dans le cadre d'une formation continue destinée au personnel des services de santé.

La thématique du « secret médical » a été abordée à plusieurs reprises, et il est souhaité que non seulement les agent-e-s de détention, mais également les soignant-e-s, soient formé-e-s quant à la manière de gérer ce sujet dans le quotidien professionnel et dans le cadre de la collaboration interdisciplinaire.

Pour clore cet atelier, nous avons enfin pu faire brièvement mention des deux nouveaux e-learning sur la « protection contre les maladies infectieuses » et la « prévention du suicide ».

- **Dialogue entre la recherche et la pratique : comment mettre à profit les résultats de l'enquête auprès du personnel dans le quotidien carcéral ?**

*Équipe Prison Research Group, Institut für Strafrecht und Kriminologie, Universität Bern*

*Andreas Naegeli, Direktor JVA Pöschwies, Regensburg*

*David Lembrée, directeur de la Prison de la Tuilière, Lonay*

Cet atelier était consacré au dialogue entre la pratique et la recherche. Sur la base des résultats de l'enquête auprès du personnel réalisée par le groupe Prison Research, des exemples d'expériences menées par des représentant-e-s de la pratique et l'équipe de recherche et des ont été mis en lumière et discutés avec le public. Au cours de cet atelier, les questions suivantes ont notamment été abordées : comment garantir le transfert de connaissances à long terme ? Dans quelle mesure les enquêtes comme l'enquête nationale auprès du personnel de l'exécution des sanctions pénales peuvent-elles contribuer de manière positive et durable au développement des établissements, de leur personnel et des prestations fournies en matière d'exécution des peines ? Comment la pratique et la recherche dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales peuvent-elles encore davantage se compléter ? Dans quelle mesure la pratique a-t-elle besoin de la recherche pour développer ses organisations ? Dans quelle mesure la recherche a-t-elle besoin de la pratique pour fournir ses prestations ? D'autres sujets ont également été traités dans le cadre de l'atelier.

## **Nouvelles formes et méthodes d'apprentissage dans le domaine de l'exécution des sanctions**

---

- **Le « récit de vie » comme outil de transformation en détention : initiation à un « nouveau » mode d'intervention sociale**

*Baptiste Brodard, consultant-chercheur indépendant*

Le fort taux de récidive implique la réflexion sur de nouveaux modes d'intervention, à l'instar du « récit de vie », envisagé comme outil présentant un haut potentiel dans la désistance et la réinsertion des personnes détenues. Cet outil permet de réfléchir à l'acte criminel en tant que dérive inscrite dans un parcours de vie global, et donc de donner du sens aux trajectoires individuelles, de comprendre les éléments ayant favorisé le passage à l'acte, puis de réorienter les projets de

l'individu dans une dynamique plus constructive et positive. Un exemple d'un tel dispositif est le Compassion Prison Project qui, par l'expression de traumatismes, permet aux personnes détenues d'identifier des causes à leur mal-être et des moyens de surmonter leurs difficultés. L'atelier vise à initier les participant-e-s à ce mode d'intervention encore méconnu en vue de futures formations, car il présente un potentiel certain pour améliorer l'estime de soi des personnes détenues et pour les extraire de dynamiques négatives, mais aussi pour prévenir les tensions et conflits.

▪ **Personnes détenues, interventions, supervision**

*Daniel Fink, chargé de cours à l'Université de Lausanne et à l'Université de Lucerne, membre du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture*

*Marcel Ruf, directeur de l'EP de Lenzbourg, président de l'Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales*

*Regula Mader, présidente de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT*

Dans quelques cas isolés, le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les établissements de détention mène à des interventions « nécessitant » l'usage de la force. De telles interventions requièrent des équipes spécialement formées à cet effet, cette formation étant pour l'heure limitée à des aspects relevant de la police. Le principe doit être le suivant : utilisation de la force uniquement en cas d'absolue nécessité, et dans les limites de ce qui est absolument nécessaire. En Angleterre et au pays de Galles, outre les interventions contrôlées comme le demandent les directions des établissements, les enregistrements vidéo et obtenus par bodycam sont systématiquement passés en revue par les organes de prévention.

L'atelier avait pour but d'expliquer et de comparer les démarches et les compétences des équipes d'intervention et de supervision, puis d'ouvrir une discussion à ce sujet.

▪ **Dans quelle mesure la réalité virtuelle (RV) est-elle réelle dans la formation ?**

*Florus Mulder, responsable du domaine Formations, CSCSP*

*Séolane Bouchoucha, psychologue, État de Genève / Académie de police de Savatan, Saint-Maurice*

*Elisabeth Carrera, responsable pédagogique et qualité, Centre de formation de la police de Genève*

*Yvain Tisserand, chercheur postdoctoral, Laboratoire de modélisation multimodale de l'émotion et du ressenti (CISA), Université de Genève*

*Thomas Keller, Professor in Wirtschaftsinformatik, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW*

L'utilisation de nouvelles formes d'apprentissage fait l'objet de discussions intenses dans le monde de la formation. Chacun-e souhaite s'y impliquer pour transmettre l'impression « d'être moderne ». Mais s'agit-il seulement d'être moderne pour être moderne, ou y a-t-il des considérations plus profondes ? Après une introduction par le responsable du domaine Formations du CSCSP, trois expert-e-s qui ont traité de la RV d'un point de vue pratique et académique se sont exprimé-e-s et ont examiné le sujet de manière critique selon leurs perspectives respectives.

Quelles sont les possibilités et les limites de la RV dans la formation ? La première contribution externe du système pénitentiaire était de M<sup>me</sup> Bouchoucha avec M<sup>me</sup> Carrera, qui a mis en œuvre le programme de RV de la police genevoise. La deuxième contribution provenait de M. Keller, professeur en informatique de gestion à la ZHAW et qui travaille depuis longtemps sur le thème de la RV.

## Qualification et compétences clés pour l'assistance de probation

---

### ▪ Simulations sur la gestion des résistances

*Michiel Hulsbergen, CEO DialogueTrainer, Opleidingsinstituut DJI, Dienst Justitiële Inrichtingen, Ministerie van Veiligheid en Justitie, NL*

*Thijs Biemans, sr Trainer/Consultant, Educational Institute, Ministry of Justice, NL*

Le travail lié au domaine judiciaire et pénitentiaire nécessite de bonnes compétences de communication. Construire une collaboration avec des personnes qui ne sont elles-mêmes pas toujours en mesure d'établir des relations stables exige de notre part de garder ce risque en mémoire. Lors de cette conférence, nous avons présenté la plateforme DialogueTrainer, développée en collaboration avec des scientifiques et des praticien·ne·s (spécialisé·e·s). Cette plateforme permet aux professionnel·le·s de s'immerger dans des simulations proches de la réalité et fondées sur des problèmes identifiables, mettant en avant une approche validée qui est centrée sur les bonnes pratiques. Aujourd'hui, aux Pays-Bas, environ 2000 collaboratrices et collaborateurs pénitentiaires et plus de 15 000 étudiant·e·s ont été formé·e·s à l'utilisation de cette plateforme. Après une présentation de l'Institut néerlandais de formation pénitentiaire (OI-DJI) ainsi qu'une brève discussion concernant l'importance des capacités de conversation pour les agent·e·s de détention et de probation, nous avons lancé une simulation sur un exercice consistant à poser des limites.

Dans cette simulation, les participant·e·s ont été confronté·e·s une personne détenue, Wesley, qui a fumé devant la porte de sa cellule. Nous avons demandé aux participant·e·s quel était l'objectif à atteindre dans cette conversation : devrions-nous uniquement le confronter à son acte et clarifier la limite, ou pouvons-nous obtenir davantage ?

Il est toujours marquant de voir à quel point les simulations suscitent des réactions émotionnelles parmi les participant·e·s. Nous supposons que c'est parce que quelque chose « est en jeu » et que les participant·e·s associent leurs décisions avec un résultat attendu dont ils et elles se sentent responsables. Pendant l'atelier, nous avons également été frappés par la richesse de la discussion, dans laquelle les personnes ont fait part de leurs points de vue personnels, et ce, même si pour la plupart, elles ne se connaissaient pas au préalable.

Nous avons beaucoup apprécié collaborer avec les deux groupes, et remercions les participant·e·s. Nous nous réjouissons de poursuivre cette démarche avec la communauté européenne, dans laquelle nous souhaitons rendre compte des meilleures pratiques interculturelles, en collaboration avec la Confédération européenne de la probation (CEP).

### ▪ Probation et travail social dans la justice en (trans)formation

*Melanie Wegel, Dozentin und Forscherin, Institut für Delinquenz und Kriminalprävention, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW*

*Daniel Lambelet, professeur associé à la Haute école de travail social Lausanne (HETSL)*

*Julien Maret, président de l'Association suisse de probation et de travail social dans la justice (prosa)*

*Berthold Ritscher, vice-président prosa*

Lors de l'atelier, Melanie Wegel et Daniel Lambelet ont expliqué les offres de leurs hautes écoles. Ils ont présenté les points forts de leurs hautes écoles. Daniel Lambelet a évoqué les difficultés liées à l'introduction d'une offre CAS pour les spécialistes de l'exécution des peines.

L'inventaire des possibilités de formation existantes pour les travailleuses et travailleurs sociaux dans le domaine de l'exécution des peines en Suisse vient compléter les offres de l'ASJC et de la prosa.

La discussion qui a suivi avec les participant-e-s a permis de préciser les avantages d'une approche généraliste de la formation continue (universitaire) par rapport à une formation spécifique à un groupe professionnel. Les changements récents dans le domaine de la probation et du travail social en milieu carcéral (gestion [préventive] des risques, évolution de la population carcérale et des sujets, évolution des profils professionnels, etc.) rendent nécessaire une approche plus large de la formation continue pour le personnel de terrain.

En conséquence, les offres actuelles de formation continue ont été considérées comme variées. Les années à venir doivent permettre de s'assurer que ces offres répondent aux besoins réels de la pratique. Les premiers résultats semblent positifs. Pour la Suisse romande, l'ensemble des participant-e-s aux ateliers souhaitent que l'offre soit mieux défendue par les hiérarchies, malgré les difficultés initiales rencontrées dans sa mise sur pied.

- **Objectif Désistance : une approche participative du processus de formation dans la probation latine**

*Aurélie Stoll, chargée de formation dans le projet Objectif Désistance*

*François Grivat, directeur, Fondation vaudoise de probation*

Cet atelier a porté sur le processus de formation dans la cadre du projet Objectif Désistance. Il a tout d'abord projeté le film « Ma vie m'appartient », lequel décrit les contours de ce projet pilote financé par l'Office fédéral de la justice pour une durée totale de 4 ans, entre 2019 et 2023.

Objectif Désistance permet notamment la rencontre d'agent-e-s de probation des 7 cantons du concordat latin, dont les profils, savoirs et cultures professionnelles et institutionnelles sont variés. Au fil du projet, s'est créée une communauté de pratique autour de moments d'échanges à intervalles réguliers (formations, supervisions, discussions intercantionales). Ces rencontres permettent une meilleure connaissance mutuelle, le partage de visions, l'adoption d'un même langage et de postures similaires, ou encore l'ajustement des pratiques. In fine, il permet une plus grande visibilité du travail de la probation, en valorisant l'accompagnement social et les postes de coordinatrice-animatrice ou coordinateur-animateur intercantonal-e créés dans le cadre de ce projet. À l'appui de ces plus-values, cet atelier a ensuite abordé des enjeux associés aux communautés de pratique, au regard notamment des charges de travail supplémentaires qu'elles impliquent, et des terrains différents, qui ne permettent pas toujours aisément de concrétiser les possibles ni de les pérenniser.

- **Boîte à outils - Assistance de probation**

*Nathalie Dorn, Fachleitung, Bewährungs- und Vollzugsdienste Zürich*

*Simon Gabaglio, chef de service adjoint, Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP, Granges-Paccot*

*Pawel Pomes, Fallverantwortlicher, Bewährungs- und Vollzugsdienste Zürich*

*Ioan Durnescu, Sociology and Social Work, University of Bucharest*

*Christoph Urwyler, collaborateur scientifique du domaine Connaissances spécialisées et analyse, CSCSP*

L'objectif de l'atelier était d'organiser un échange sur les connaissances et savoir-faire qui sont importants pour l'accompagnement des client-e-s dans le cadre de la probation. Il s'agissait ainsi de jeter les bases d'une plateforme sur laquelle les praticien-ne-s puissent s'informer et échanger à propos des méthodes et des procédures. L'atelier a été dirigé par Christoph Urwyler (CSCSP), Nathalie Dorn et Pawel Pomes (Juve, Zurich) ainsi que Joan Durnescu (Université de Bucarest). Les résultats de la discussion avec les participant-e-s peuvent être résumés comme suit.

#### *Diversité des contextes et des instruments*

Selon les cantons et les régions, les services de probation disposent d'instruments variés qu'ils utilisent pour établir et organiser leur relation de travail avec les client·e·s, pour diagnostiquer les problèmes ainsi que pour planifier et mettre en œuvre leurs interventions.

#### *Méthodes, instruments et techniques*

Parmi les instruments connus pour la conduite d'entretiens figurent le « Motivational Interviewing » (Millner et Rollnick, 1991) ainsi que l'approche centrée sur la personne de Carl Rogers (1961). Cependant, les services de probation utilisent nombre d'autres outils et méthodes :

- Arcade (canton de Genève) ;
- TIMES (Suisse romande) ;
- RISK (Klaus Mayer, canton de Zurich) ;
- Modèle RNR (Bonta, Andrews et Gendreau) ;
- Méthodes d'évaluation criminologique pour l'évaluation des risques ;
- Supervision ;
- Outils de gestion de cas ;
- (Auto)réflexion ;
- Outils d'auto-évaluation (« boucles de rétroaction »).

#### *Plateforme d'échanges professionnels*

Les participant·e·s apprécieraient beaucoup la mise en place d'une plateforme. Une multitude de méthodes, d'instruments et de techniques existent dans la pratique, sans qu'une vue d'ensemble soit disponible. Les personnes travaillant dans le domaine de la probation sont donc très favorables à une plateforme présentant des méthodes, des instruments et des techniques testés et validés, tout comme à la possibilité de mener des échanges professionnels à l'échelle nationale.